

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.  
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.  
Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

## FORMULE E

### PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

### BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

#### 1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de .....

(Comté municipal)

Municipalité civile de Montréal

(Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

#### ÉPOUX

2. Nom et prénoms Beaubien Lucien  
3. Occupation journalier  
4. Célibataire, ~~veuf ou divorcé~~ célibataire  
5. Âge 24 ans  
6. Religion catholique  
7. Résidence 516 V. De Launay, Montréal  
(Domicile habituel)  
8. Lieu de naissance P. de L.  
(Province ou pays)  
9. Lieu de naissance de son père P. de L.  
(Province ou pays)  
10. L'époux sait-il lire? oui  
11. L'époux sait-il écrire? oui

#### ÉPOUSE

12. Nom et prénoms Collette Gertrude  
13. Occupation ménagère  
14. Célibataire, ~~veuve ou divorcée~~ célibataire  
15. Âge 21 ans  
16. Religion catholique  
17. Résidence 65 St. Bonni Julien, Montréal  
(Domicile habituel)  
18. Lieu de naissance P. de L.  
(Province ou pays)  
19. Lieu de naissance de son père Etats Unis  
(Province ou pays)  
20. L'épouse sait-elle lire? oui  
21. L'épouse sait-elle écrire? oui

22. Date du mariage 27 avril 1938  
(jour) (mois) (année)

23. Par licence ou par bans bans

#### 24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

- (a) Nom de la paroisse ou église S. Edmond (b) Municipalité civile de Montréal  
(c) Date 27 avril 1938 (d) Comté (municipal) .....

#### 25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait J. C. J. Théry, curé

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici .....

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

119588